

Importantes lacunes confirmées par la Vérificatrice générale

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec réclame une réforme majeure de la gestion des travaux sylvicoles au ministère des Forêts

QUÉBEC, 13 JUILLET 2017 – Partageant les plus récents constats de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ), l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) réclame une réforme majeure de la gestion des travaux sylvicoles par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'ici la fin de l'année 2017-18. L'Ordre demande que des ingénieurs forestiers responsables et imputables soient mobilisés et déployés dans les forêts, à travers le Québec, afin que les importants fonds publics dépensés par le gouvernement génèrent le retour sur investissements auquel les Québécois s'attendent.

L'OIFQ déplore que, malgré des investissements annuels de plus de 200 millions \$ dans les travaux sylvicoles, le MFFP n'effectue pas nécessairement le suivi de leurs effets réels. « Le gouvernement ne sait pas si les travaux effectués portent fruit et ne peut donc ajuster ses choix en conséquence. Il agit comme un jardinier qui se contenterait de planter des graines et d'entretenir son jardin, sans ne jamais évaluer le résultat de son travail et le fruit de sa récolte. La situation est inquiétante et ne peut plus durer. Il est temps que le ministre Luc Blanchette en fasse une priorité », souligne le président de l'OIFQ, monsieur François Laliberté, ing. f.

La problématique mise en lumière par le plus récent rapport annuel de la VGQ ne date pas d'hier. Elle avait déjà été soulevée par l'OIFQ, de même que par la Commission Coulombe (2004) et le Forestier en chef du Québec (2010 et 2015). « Au fil des multiples réformes effectuées depuis 20 ans, il semble qu'on ait perdu de vue l'objectif premier des travaux sylvicoles : donner de la valeur à la forêt », poursuit M. Laliberté.

Au final, la situation soulève également des questions quant à la fiabilité des données sur l'état actuel des forêts québécoises. Le MFFP se retrouve à effectuer ses calculs de possibilités forestières et à octroyer des droits de coupe sur la base de travaux sylvicoles dont il ignore les effets.

Imputabilité et présence en forêt au MFFP

Pourtant, les ingénieurs forestiers rigoureux et compétents sont nombreux au sein du MFFP. Malheureusement, l'organisation du travail et la lourdeur bureaucratique nuisent à l'exercice plein et entier de leurs compétences. Le fractionnement des tâches est particulièrement problématique. « L'ingénieur forestier qui planifie les travaux n'est pas celui qui les applique et les supervise en forêt. Au bout du compte, personne n'est véritablement imputable du résultat des travaux », explique M. Laliberté.

L'organisation du travail doit au contraire privilégier la présence d'ingénieurs imputables en milieu forestier, faire appel à leur leadership et favoriser leur sentiment d'appartenance envers les forêts qu'ils aménagent. Pour y arriver, l'OIFQ propose que chaque zone

d'aménagement forestier soit attribuée à un ingénieur forestier, qui aurait la responsabilité avec son équipe d'assurer le suivi et le succès des travaux sylvicoles qui y sont effectués.

« En comparaison, des gestionnaires de grands territoires privés au Québec et ailleurs effectuent un suivi serré de leurs travaux d'aménagement. Par intérêt économique, ils s'assurent que chaque dollar investi permette à un maximum d'arbres de se régénérer et ça donne des résultats. Cette même logique doit s'appliquer aux forêts publiques, avec l'argent des contribuables. Notre forêt se porte bien, mais elle pourrait certainement se porter mieux et contribuer davantage à la prospérité du Québec », évoque François Laliberté.

-30-

À propos de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Fondé en 1921, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec compte 1923 membres œuvrant dans toutes les régions du Québec. Il a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier québécois.

 OIFQc  @OIFQc  Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Pour tout renseignement :

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la formation continue
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Tél.: (418) 650-2411, poste 105
Cell.: (418) 572-9802
francois.bernier@oifq.com